GazMétro
1717, rue du Havre
Montréal Qc H2K 2X3
tél.: 514 598-3444
www.gazmetro.com

Hugo Sigouin-Plasse, Avocat
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Montréal, le 9 avril 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2012
V/dossier : R-3831-2012
N/dossier : 312-00635

Chère consœur,

La présente vise deux sujets relatifs au traitement du dossier mentionné en titre.

Versions *Excel* des annexes 1 et 2 de la pièce B-0057, Gaz Métro-13, Document 4

Dans notre lettre du 4 avril, nous indiquions qu'il était impossible de donner suite à la demande de la FCEI et de fournir une version *Excel* des annexes 1 et 2 susmentionnées. Ce constat découlait des vérifications effectuées alors à partir des bases de données de Gaz Métro. Or, malgré ce constat initial et les communications échangées au cours des derniers jours, les effectifs de Gaz Métro ont poursuivi leurs vérifications afin de tenter de trouver une solution qui pourrait satisfaire tant la Régie que la FCEI.

Or, après de longues vérifications, l'auteur de ces annexes a été en mesure de reproduire, aujourd'hui même, les annexes sous format *Excel*. Ces reproductions ont nécessité des retouches afin qu'elles soient identiques aux versions PDF déposées le 21 décembre 2012.

Par ailleurs, la mise en page des versions *Excel* diffère des versions PDF produites le 21 décembre 2012. Par conséquent, et afin de faciliter toutes références futures,

Gaz Métro a refait la mise en page des versions PDF pour assurer une concordance.

Nous déposons donc une version révisée de la pièce Gaz Métro-13, Document 4, en version PDF et *Excel*.

Confidentialité de la pièce Gaz Métro-35, Document 1

Lors d'un récent entretien téléphonique, vous avez demandé au soussigné si Gaz Métro avait tenu compte du paragraphe 129 de la décision D-2012-071, relative à l'examen du Rapport annuel 2011, lors du dépôt, en 2012, des documents qui composaient, en 2011, la pièce B-0089. Le paragraphe 129 de la décision D-2012-071 se lit comme suit :

> *[129] La pièce B-0089 comprend cinq documents qui étaient déposés de façon publique l'an dernier. Le texte de l'affidavit déposé le 28 février 2012 ne fait pas référence à ces documents de façon spécifique. Après avoir questionné le changement de statut de ces documents, la Régie constate que la nature des réponses n'est pas entièrement convaincante pour certains d'entre eux. En effet, en ce qui a trait aux états financiers non consolidés, le détail de la dette à long terme et le rapport de mise en marché, elle note que des documents relativement semblables se retrouvent soit dans le dossier tarifaire, soit dans le dossier de fermeture.* ***La Régie ne requiert pas de complément à l'affidavit dans le cadre du présent dossier. Elle demande toutefois à Gaz Métro de soumettre ces pièces de façon publique ou avec accès restreint, selon le cas, dans le cadre du prochain dossier de fermeture.***
>
> [nous soulignons]

Il importe de noter que l'ancienne pièce B-0089 a été scindée en deux documents dans le cadre du présent dossier, soit les pièces Gaz Métro-3, Document 2 et Gaz Métro-35, Document 1. Lors du dépôt de ces pièces, Gaz Métro a donc évalué lesquels de ces documents devaient être déposés de « façon publique » ou « avec accès restreint », selon le cas. Suivant cette évaluation, Gaz Métro a déterminé que l'accès à la pièce Gaz Métro-35, Document 1, devait être restreint, et ce, pour les motifs énoncés à l'affidavit de madame Katia Marquier du 21 décembre 2012. Quant à la pièce Gaz Métro-3, Document 2, celle-ci a été déposée de façon publique.

Gaz Métro demande donc à la Régie d'émettre une ordonnance en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* à l'égard de la pièce Gaz Métro-35, Document 1.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb

la vie en bleu